

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2043

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, M. Bruneel, Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Fabien Roussel,
M. Serville, M. Nilor, Mme Kéclard-Mondésir, M. Brotherson, Mme Bello, M. Wulfranc, M. Peu,
M. Lecoq, M. Jumel et M. Dufrègne

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 104 et 105.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article inscrit la possibilité, pendant la période transitoire, de passer outre la nécessaire convention entre le CFA et la Région. Il ouvre la voie à la privatisation des CFA avant la promulgation de la loi. Nous ne pouvons accepter cette disposition.